

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2011**  
~~~~~

**LOGEMENT SOCIAL - COMMUNE DE POUZOLS
VENTE DES PARCELLES AE70 ET AE112.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Claude MARC -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. BOUDES Jean-Pierre.

Procurations : M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à M. Bernard DOUYSSSET

Excusés : M. Jean-François CADILHAC, M. André YVANEZ

Absents : M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération en date du 20 novembre 2006 par laquelle la Communauté de communes a décidé d'acquérir les parcelles AE70 et AE112 d'une superficie de 4 828 m² sur la commune de Pouzols,

Vu que l'objectif de cette acquisition, d'un montant de 351 664 €, était de permettre l'urbanisation d'un secteur stratégique respectant les objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu que cette réflexion a fait l'objet en 2008 d'une étude de programmation urbaine financée par le Conseil général dans le cadre de l'appel à projets « Habiter sans s'étaler »,

Vu que ce programme répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu que la Communauté de communes et la commune de Pouzols ont négocié les conditions de réalisation de ce projet avec FDI Habitat,

Considérant que sur ce secteur sont envisagées la création de 10 logements locatifs sociaux individuels en façade sur l'avenue de Gignac et la viabilisation de 7 lots de terrain à bâtir destinés à l'accession à la propriété du côté de la rue des Crémades,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre à FDI Habitat les parcelles AE70 et AE112 pour un montant de 200 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié nécessaire à la vente à FDI Habitat des parcelles AE70 et AE112,
- d'octroyer à FDI Habitat un fonds de concours de 80 000 € pour la construction de 10 logements locatifs sociaux sur la commune de Pouzols,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 504 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune de Pouzols

LOCALISATION DES PARCELLES PROPOSEES A LA VENTE A FDI HABITAT



Cadastre Parcelles Parcelles proposées à la vente

Voirie Bâti dur Bâti léger

Départementale

Autre route

1 : 1 500

